

RAPPORT N° 321 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 FEVRIER 2022

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 29 janvier au 5 février 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas deux (2) militants qui ont été arbitrairement arrêtés et détenus en province de Rumonge.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 29 janvier 2022 vers 19 h 30 min, un enfant albinos connu sous le nom d'Abdoul Igiraneza, âgé de 4 ans, a été kidnappé par des hommes non identifiés au quartier de Muramvya, zone Kinama, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) avant d'être emmené en destination de la commune de Kigamba, en province de Cankuzo (est du Burundi) pour y être atrocement assassiné à coups de machettes et de couteaux.

Selon des témoins, deux hommes présumés coupables avec trois motards qui les déplaçaient ont été appréhendés lundi 31 janvier 2022 en possession d'un sac contenant le corps amputé des bras et jambes de la victime, après avoir été dénoncés par un enfant qui gardait des chèvres dans la réserve naturelle de la Ruvubu. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Cankuzo pour des enquêtes tandis que le troisième criminel qui a pu s'échapper est activement recherché par la police.

SOS-Torture Burundi a appris que, parmi les présumés coupables, deux hommes ont été jugés et condamnés dans un procès de flagrance qui s'est déroulé à

Cankuzo l'après-midi de vendredi 4 février 2021. Le tribunal de grande instance de Cankuzo a en effet condamné Médard Ndayizeye à une peine de servitude pénale à perpétuité et aux dommages et intérêts de 40 millions à payer à la mère de l'enfant, pour avoir enlevé, tué et coupé en morceaux un enfant albinos de 4 ans. Il a aussi condamné Augustin Seshahu à une peine de servitude pénale de 20 ans et aux dommages et intérêts de 20 millions pour avoir facilité le transport de l'enfant enlevé à bord de sa moto.

- Dans la nuit de vendredi 4 février 2022, un veilleur de nuit appelé Adelin Hakizimana, âgé de 63 ans, a été tué par des bandits armés non encore identifiés sur la colline de Muhweza, zone Buhinyuza, commune Buhiga, dans la province de Karusi (centre-est du Burundi).

Selon des sources locales, les voleurs ont retrouvé le veilleur dans une boutique, l'ont immobilisé et bandé les yeux et ont volé plusieurs articles dont des casiers de bière et un montant de cinq cent mille francs burundais (500 000 Fbu) avant de le tuer sur-le-champ.

2. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Depuis le 23 janvier 2022, deux militants du parti CNL (Congrès national pour la liberté) connus sous les noms respectifs de Marie Nintunze, représentante communale du parti dans la commune de Bugarama, et Venant Manirakiza ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot du Commissariat provincial de la police à Rumonge (sud-ouest du Burundi) avant d'être transférés à la prison centrale de Murembwe, au chef-lieu de cette province.

Selon des sources locales, les deux militants sont soupçonnés de collaborer avec le mouvement rebelle RED-Tabara (Résistance pour un Etat de droit au Burundi).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l’objectif d’informer l’opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l’homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d’informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d’une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d’attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.